

Nos citoyens -- leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience -- constituent notre plus grande richesse. Nous aurions trahi cette vérité si nous avions opté pour la seule croissance économique, car nous aurions alors perdu de vue la dimension humaine du lieu de travail.

L'Accord nord-américain sur la coopération dans le domaine du travail renferme l'engagement solennel des Parties à appliquer rigoureusement les lois relatives aux lieux de travail dangereux, aux heures abusives, à la discrimination sexuelle ou à toute autre condition qui serait inéquitable pour les travailleurs et travailleuses de l'Amérique du Nord et pour leurs enfants.

Je sais que les Canadiens veulent voir tous les autres Nord-Américains jouir des normes de travail les plus élevées, des meilleures conditions de travail et de la pleine liberté d'association.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis prennent dans l'Accord le ferme engagement d'unir leurs efforts pour que leurs travailleurs bénéficient pleinement de leurs lois respectives en matière de travail.

Nous avons convenu rapidement que, pour être efficaces, ces accords devaient contenir des mesures garantissant l'application de nos lois en matière d'environnement et de travail.

Ils prévoient de telles mesures. Mais que cela soit dit une fois pour toute, le Canada ne fera jamais l'objet de sanctions commerciales dans le cadre de ces accords.

Les gouvernements qui négligeront de faire appliquer leurs lois auront à payer des amendes, versées dans un fond dont l'objectif sera d'améliorer les conditions dans les domaines de l'environnement et du travail.

Les tribunaux canadiens auront la charge d'imposer toute pénalité retenue contre le Canada.

Le Mexique et les États-Unis ont opté pour une solution différente.

En effet, ils s'exposent, en cas de manquement, à la suspension des avantages de l'ALENA, y compris à la perception d'un droit de douane ou d'un tarif. En d'autres termes, à des sanctions commerciales.

Nous avons négocié l'ALENA pour abattre les barrières commerciales. Aux termes de cet accord, il n'y aura aucune nouvelle barrière de la sorte -- des barrières qui, à notre avis, auraient donné aux intérêts protectionnistes des munitions pour saper les avantages du libre-échange.